

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2020/027

Nombre de membres
en exercice : 15

Séance du 02 juillet 2020

Présents : 13

L'an deux mille vingt, le deux juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 26/06/2020 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU.

Représentés : 0

Présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Ludivine CAZENAVE, Pascale COLLART DUTILLEUL, Zita DUBOIS, Sylvie PAPON et Elodie TEILLET.

Votants : 13

Messieurs Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Alexis DURAND, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Stéphane PATEAU.

Absents : Messieurs Mathieu BOUSSOUGANT et Didier THIBAUDEAU.

Monsieur Thierry FAYE est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : vote des subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues des associations communales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents (13 voix sur 12), les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- ASA du Grand Nauzégrand : 1 000 €
- Bibliothèque intercommunale : 450 € (répartis sur les trois communes)
- ACCA : 300 €
- La boule st Michelaise : 300 €
- Le château de Sable : 300 €
- Butterflyoga : 300 €
- Club RS 33 : 300 €
- Tennis Club du Fronsadais : 300 €
- Sport Culture Partage (en cours de création) : 300 €

Soit un total de : 3 550 € à prévoir à l'article 6574.

Copie de la présente sera adressée au Receveur Municipal.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 02 juillet 2020

**Le Maire,
Jean-Marc DUBOUREAU**